

Le collectif « Destination Côte Atlantique » composé de 34 partenaires de la côte atlantique, retenu officiellement par le ministère délégué au tourisme comme nouveau « contrat de destination » pour figurer parmi les grandes destinations touristiques françaises pour promouvoir la France à l'international pendant 3 ans. La signature de ce contrat de destination signifie que la marque Côte Atlantique va bénéficier de l'appui technique et financier de 75 000 € sur 3 ans de l'Etat et d' [ATOOUT FRANCE](#) / T : 01.42.96.70.00 ajouté à un budget mutualisé de près de 900 000 € sur 3 ans envisagé pour assurer la promotion de la destination à l'international.